

**Conseil des Gouverneurs
11 juin 2007**

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel pour 2006

Monsieur le Président,

La délégation française remercie le Directeur Général pour son introduction du Conseil et le Secrétariat pour l'excellent travail de synthèse que représente le projet de Rapport Annuel pour 2006.

Ce document structuré autour des trois « piliers » que sont la technologie, la sûreté et la vérification, présente un bilan exhaustif des faits marquants, ainsi que des activités menées par l'Agence au cours de l'année 2006.

Monsieur le Président,

Le rapport qui nous est soumis met clairement en exergue les perspectives de développement de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie fiable pour contribuer à faire face à l'accroissement de la consommation mondiale en énergie (tout en répondant aux enjeux environnementaux).

Nous soutenons les actions de l'Agence pour apporter sa contribution majeure aux Etats membres pour leur fournir l'analyse et la méthodologie pertinentes pour l'évaluation des options énergétiques à leur disposition.

Nous nous félicitons que la dernière Conférence générale en 2006 ait adopté une résolution novatrice qui réaffirme le rôle de l'énergie nucléaire et trace de nouvelles perspectives pour l'action de l'Agence au service des Etats qui souhaitent bénéficier des avantages de l'énergie nucléaire, dans un contexte de développement durable.

France

Ce développement du nucléaire nécessite un accompagnement adapté ; les propositions de nouvelles approches du cycle du combustible sont autant d'éléments permettant de répondre aux préoccupations exprimées par un certain nombre de pays souhaitant bénéficier des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

La France a pour sa part contribué à ces réflexions au travers d'une proposition conjointe sur un concept de mécanisme multilatéral procurant un accès sûr à du combustible nucléaire. Cette proposition a été élaboré en partenariat avec l'Allemagne, les Etats-Unis, la fédération de Russie les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

La France continuera à faire des propositions constructives permettant d'accompagner ainsi un développement responsable du nucléaire. Dans la poursuite des réflexions sur ce sujet, notre pays aura à cœur de promouvoir des solutions pragmatiques, respectueuses de ses réalités industrielles et se conformant aux meilleures exigences de sûreté ce qui est une clef de l'acceptation du nucléaire par le public.

Monsieur le Président,

Comme le souligne le rapport, nous avons contribué, avec d'autres états membres porteurs de technologie et de savoir-faire nucléaires, à l'organisation d'un séminaire technique de l'AIEA, en décembre 2006, sur la question des infrastructures, nécessaires pour appuyer l'introduction sûre et efficiente de l'énergie nucléaire auprès des pays qui envisagent de démarrer un programme nucléaire civil.

Notre pays entend maintenir sa présence dans la préparation de futures actions régionales et nationales du programme de l'AIEA sur les infrastructures.

Monsieur le Président,

Dans ce contexte mondial favorable, la coopération internationale a un rôle essentiel à jouer. A ce titre, le rapport souligne l'importance des technologies innovantes pour les applications électronucléaires, portées en particulier par les initiatives INPRO et Génération IV.

France

Le Forum international Génération IV dont la France est membre, et assure en ce moment la Présidence, rassemble des pays conscients de l'importance de disposer demain de nouvelles technologies. Ces nouvelles technologies qui seront porteuses d'avancées en matière de compétitivité, de sûreté, d'économie des ressources naturelles en uranium et de limitation des déchets radioactifs à vie longue, ainsi que de résistance à la prolifération.

La France accorde également un intérêt tout particulier au projet INPRO conduit par l'Agence et participe à son Comité Directeur.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la fusion, je souhaiterais rappeler que le réacteur ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) sera implanté sur le site Européen de Cadarache en France. Aujourd'hui, la recherche en fusion nucléaire contrôlée progresse régulièrement. Les parties à ITER ont signé en novembre 2006 l'accord portant création de l'organisation internationale d'énergie de fusion, un accord sur les privilèges et immunités et un arrangement pour l'application provisoire de ces accords. Nous nous réjouissons que l'Agence, au travers de son Directeur Général, soit dépositaire de ces accords.

Monsieur le Président,

La mise en place d'un dispositif législatif adapté est également un élément essentiel au développement de l'énergie nucléaire. La France se félicite à ces égards des efforts entrepris par l'Agence en 2006 pour aider les pays qui en ont besoin à mettre en place un cadre législatif permettant d'envisager dans de bonnes conditions le développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle invite l'Agence à poursuivre ses missions dans ce domaine.

La France a pour sa part décidé de renforcer en 2006 son système législatif.

France

Ainsi, la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire a notamment créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire avec le statut d'autorité administrative indépendante chargée du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

En ce qui concerne la gestion durable des matières et déchets radioactifs, une nouvelle loi de programme a été votée le 28 juin 2006 par le parlement français. Cette loi, au champ d'application élargi, concerne toutes les catégories de déchets radioactifs et leur solution de gestion mais également les matières radioactives.

Monsieur le Président,

Le maintien d'un niveau élevé de sûreté est également un enjeu primordial pour le développement du nucléaire. A cet égard, la France note avec satisfaction les résultats encourageants dont il est fait état dans le rapport qui nous est soumis notamment pour ce qui concerne la sûreté des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche. Le bilan est également positif pour ce qui concerne les transports. Nous nous félicitons également des efforts déployés par l'Agence en 2006, pour organiser des missions d'examen par les pairs des autorités réglementaires dites « missions IRRS ». Une mission complète a d'ailleurs été organisée en France en novembre 2006. La France continuera de soutenir les activités de l'Agence pour l'amélioration constante de la sûreté sous tous ses aspects.

La France note également avec satisfaction l'accroissement du soutien international dont a bénéficié en 2006 le code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Enfin, toujours au chapitre de la sûreté, je voudrais saluer l'approbation par le Conseil des Gouverneurs en septembre 2006 de la publication des Principes fondamentaux de sûreté.

France

Monsieur le Président,

En cette année de cinquantième anniversaire, je souhaiterais pour terminer réaffirmer le soutien de la France au travail accompli par l'Agence pendant toutes ces années, notamment dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Avec ces commentaires, ma délégation propose l'approbation du document GOV/2007/19 et sa présentation à la Conférence générale.

Je vous remercie Monsieur le Président,